

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 03/02/2011**

L'an deux mille onze,  
Le trois février deux mille onze à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt quatre janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

**Étaient présents** : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna

**Absents** Mme BLOT Laura.

**Absents excusés** :

**Pouvoirs** : M. PIERRARD Didier à M. LALLOUETTE Joël ; M. GOMES DA SILVA José à Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

**Secrétaire** : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 24 janvier 2011.

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : Conditions de participation financière à l'opération « Cirque » organisée par l'école Condorcet.**  
**N° 1107**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que le Conseil d'école réuni le 22/10/2010 s'est prononcé sur les projets de sorties pédagogiques suivants :

Pas de sortie prévues cette année, mais un projet global sur une semaine autour des arts du cirque. Tous les élèves du CP au CM2, en incluant la CLIS ainsi que les élèves de maternelle participeront au projet sous une forme différente (L'intervention d'un personnel municipal reste à déterminer).

L'école a demandé le concours du CPC EPS pour ce projet.

Un chapiteau sera présent sur le village, en face de l'école. Les élèves participeront aux ateliers sous un chapiteau avec les artistes de cirque.

Un spectacle ouvert aux parents sur invitation (les places sont en effet limitées sous le chapiteau, clôturera la semaine d'apprentissage.

Le coût est d'environ 6500 euros financé par les partenaires suivants

- RRS : 1872 euros
- Coopérative scolaire : 4248 euros

Considérant qu'il est demandé à la Mairie une participation financière s'élevant à un montant de 400 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**DONNE** son accord pour fixer à 400 euros la participation financière de la Commune au projet « Arts du cirque » organisés par l'école Condorcet.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire,  
Roland LECLERE.